

# #4 Atteintes aux biens avec violence contre des personnes

---

## #4.1 *Vols avec armes*

Les **vols avec armes** comprennent les vols commis avec (ou sous la menace) (d') une arme à feu et les autres vols violents faisant intervenir une arme, blanche ou par destination. Sont regroupés dans cet indicateur les index suivants de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*) :

- 15 - Vols à main armée avec arme à feu contre des établissements financiers ;
- 16 - Vols à main armée avec arme à feu contre des établissements industriels ou commerciaux ;
- 17 - Vols à main armée avec arme à feu contre des entreprises de transports de fonds ;
- 18 - Vols à main armée avec arme à feu contre des particuliers à leur domicile ;
- 19 - Autres vols à main armée avec arme à feu ;
- 20 - Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels ;
- 21 - Vols avec armes blanches ou par destination contre des particuliers à leur domicile ;
- 22 - Autres vols avec armes blanches ou par destination.

### Repères avec l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité*

D'après l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, en 2018, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus de France métropolitaine, 166 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou sous la menace de violences, soit 0,3 % de la population. L'enquête ne permet pas d'estimer le nombre de vols avec arme une année donnée mais elle peut néanmoins donner des repères « en moyenne » sur une période plus longue. Ainsi, sur la période 2012-2018, parmi les victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces, 23 % ont rapporté que l'auteur avait une arme (arme à feu, arme blanche ou autre arme type matraque, bombe lacrymogène, etc.) ou un objet dangereux utilisé comme une arme (bâton, tesson de bouteille, seringue, etc.). Ce qui permet d'estimer à environ 55 000 le nombre annuel moyen de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme sur cette période. Les armes blanches (couteau, objet avec une lame) sont les plus fréquemment rencontrées (39 % des cas décrits de vol ou tentative de vol avec arme). Enfin, dans l'ensemble, malgré la présence d'une arme, le vol n'aboutit pas dans presque la moitié des cas décrits (46 % en moyenne sur la période 2012-2018).

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* apporte également des éléments d'information sur les auteurs des vols avec arme. Elle révèle notamment que 82 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme ont été agressées par un groupe d'auteurs (moyenne sur la période 2012-2018). En outre, dans 42 % des cas décrits sur la période de référence, au moins un mineur est impliqué selon la victime (qu'il ait agi seul ou avec d'autres auteurs).

De manière générale, face à une atteinte crapuleuse, le comportement de plainte des victimes est fortement dépendant du caractère commis ou tenté du vol. La présence d'une arme au moment des faits motive également mais dans une moindre mesure le dépôt de plainte. D'après l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, moins de la moitié des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme porte plainte (49 % contre 38 % dans les cas sans arme en moyenne sur la période 2012-2018).

Sur l'ensemble de la période couverte par l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, il est difficile d'isoler des tendances nettes en matière de vols avec violences ou menaces, a fortiori sur les vols avec arme. En 2018, le nombre de victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces a diminué par rapport à 2017. Depuis 2014, le nombre et la proportion annuels de victimes restent inférieurs à la moyenne observée sur la période 2006-2013.

Le champ des vols avec arme enregistrés par les forces de sécurité est un peu plus large que celui capté dans l'enquête car il prend en compte les délits commis contre des personnes morales (établissements bancaires et financiers, commerces, etc.) qui représentent 10 % de l'ensemble des victimes enregistrées par les forces de sécurité pour ce type de violence. Pourtant le nombre de faits enregistrés en 2018 est très inférieur au nombre de victimes de vol et tentative de vol avec arme déclarées dans l'enquête. Le non signalement aux forces de sécurité contribue à expliquer l'écart. Enfin, il est vraisemblable qu'une partie des cas décrits de vol avec arme dans l'enquête *Cadre de vie et sécurité* correspondent pénalement à des extorsions avec arme (vols lors desquels la victime remet elle-même son bien à l'auteur sous l'influence de la menace subie) et sont enregistrés comme telles par les forces de sécurité au moment du dépôt de plainte. Ces atteintes ne sont pas prises en compte dans l'indicateur de vol avec arme étudié dans ce chapitre.

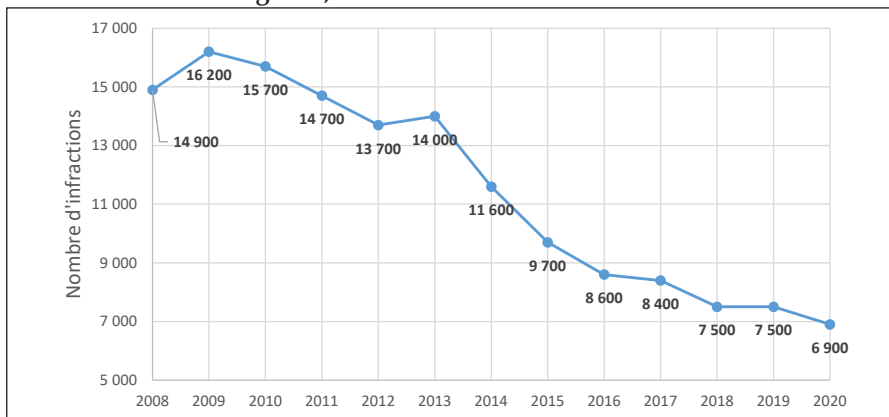
### **Nette baisse des vols avec armes en 2020...**

Depuis 2009, les vols avec armes enregistrés par les forces de sécurité s'inscrivaient globalement sur une tendance à la baisse. La baisse a été particulièrement marquée entre 2013 et 2016 et leur nombre tendait plutôt à se stabiliser jusqu'à l'année 2019 (*figure 1*). Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols avec armes (armes à feu pour environ un tiers de ces infractions, armes blanches ou par destination pour les deux autres tiers) enregistrés par les services de sécurité diminuent nettement en 2020 (- 8 %) après une très légère baisse (-1 %) en 2019.

Le nombre de vols avec armes a fortement diminué au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (*figure 2*). Partant d'un niveau historiquement bas atteint à la fin du premier

semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une forte baisse au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population (voir *l'éclairage #1* pour l'évolution hebdomadaire de l'indicateur « Vols avec violence (avec et sans arme) »). En fin d'année 2020, le nombre de vols avec armes est nettement inférieur au niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

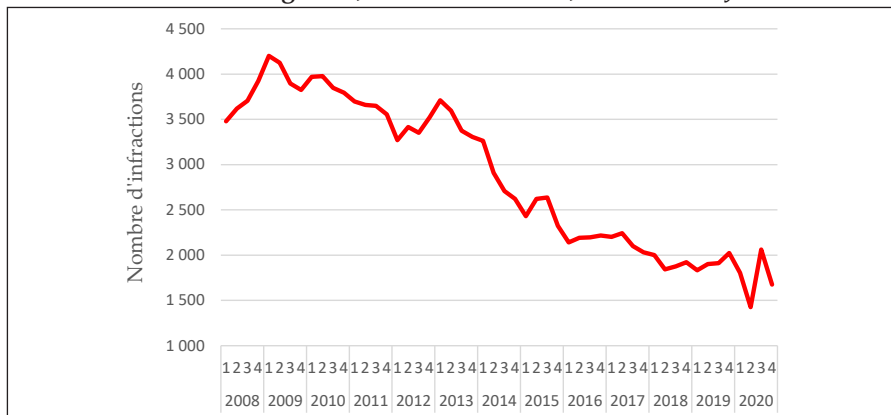
### 1. Vols avec armes enregistrés, cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMIS, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 2. Vols avec armes enregistrés, cumul trimestriel, série CVS-CJO\*



\*Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir *définitions*.

Champ : France métropolitaine.

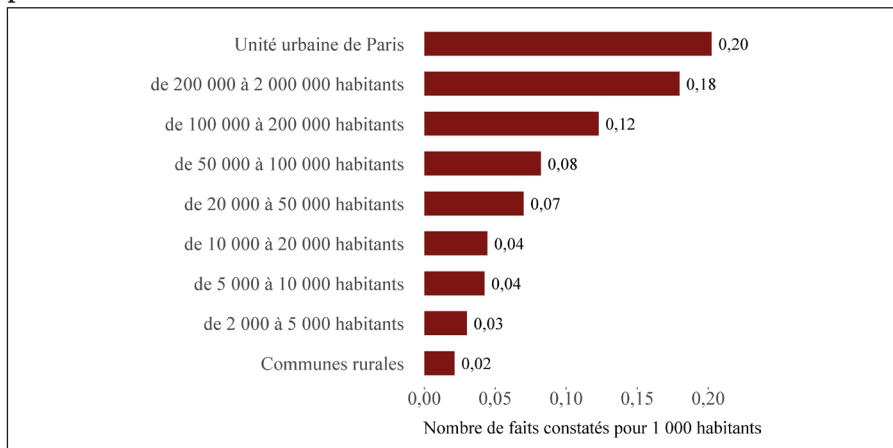
Sources : SSMIS, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### ...excepté en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne et en Occitanie

Les vols avec armes enregistrés sont fortement concentrés dans les grandes agglomérations : leur nombre rapporté à la population augmente de manière très significative avec la taille des agglomérations. En 2020, le taux pour 1 000 habitants dans l'agglomération parisienne, soit 0,20 vol pour 1 000 habitants, est 9,5 fois supérieur à celui des communes rurales et 2,9 fois supérieur à celui des agglomérations ayant entre 20 000 et 50 000 habitants (*figure 3*).

En 2020, deux régions enregistrent un nombre de vols avec armes par habitant supérieur à la moyenne nationale (0,11 ‰) : l'Île-de-France (0,19 ‰) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,18 ‰) (*figure 4*). Ce type de crime étant particulièrement concentré dans les grandes agglomérations, le nombre de vols avec armes enregistrés dans un département est très lié à la présence d'une ville de grande taille. À l'inverse, la région Corse présente un taux enregistré relativement faible en 2020 (0,03 ‰), par rapport aux autres régions, mais également par rapport à 2019 (-60 %). Enfin, comme le reflet des résultats nationaux, le nombre enregistré de vols avec armes diminue en 2020 dans la quasi-totalité des régions métropolitaines, à l'exception de la Nouvelle-Aquitaine, de l'Occitanie et de la Bretagne.

### 3. Nombre de vols avec armes enregistrés pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



**Champ :** France métropolitaine.

**Sources :** SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, recensement de la population 2017.

#### 4. Les vols avec armes enregistrés dans les régions en 2020

Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %)
	en 2020	sur la période 2018-2020	entre 2019 et 2020
Île-de-France	0,19	0,20	-9,5
Paris et petite couronne	0,24	0,26	-12,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,18	0,20	-11,2
France métropolitaine	0,11	0,11	-7,9
Occitanie	0,10	0,10	9,3
Auvergne-Rhône-Alpes	0,10	0,11	-4,6
Hauts-de-France	0,09	0,11	-22,2
Pays de la Loire	0,08	0,09	-15,2
Nouvelle-Aquitaine	0,07	0,06	24,8
Centre-Val de Loire	0,06	0,06	-6,5
Bourgogne-Franche-Comté	0,06	0,07	-25,5
Normandie	0,06	0,06	-9,4
Bretagne	0,06	0,05	12,8
Grand-Est	0,05	0,06	-10,9
Corse	0,03	0,05	-60,0

**Champ** : France métropolitaine

**Note** : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2020.

**Sources** : SSMIS, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017.

#### Les victimes connues des forces de sécurité : les jeunes hommes davantage exposés

En 2020, 7 100 victimes (personnes physiques) de vols avec armes ont été enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie, dont 76 % d'hommes. Cela représente 0,2 homme sur 1 000 de la population masculine métropolitaine et moins de 0,1 femme sur 1 000 de la population féminine, comme en 2019.

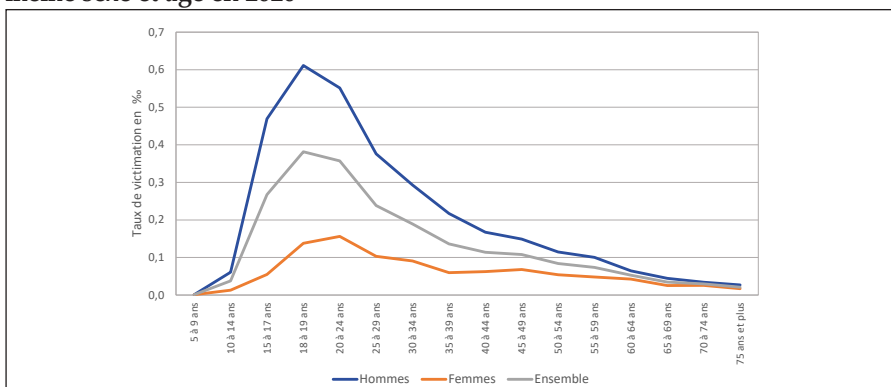
Les hommes sont relativement plus exposés que les femmes (figure 5). Les jeunes hommes notamment sont nettement plus touchés par ce type d'atteintes, avec une forte augmentation dès l'âge de 15 ans pour atteindre un maximum à 20 ans (0,7 victime homme pour 1 000 hommes de cet âge). Les femmes connaissent également une augmentation dès l'âge de 15 ans avec un pic entre 20 et 24 ans (0,2 pour 1 000 femmes pour cette tranche d'âge).

Ensuite, le risque d'être victime de ce délit diminue rapidement : dès 40 ans, le nombre de victimes rapporté à la population de même âge et même genre baisse en deçà de 0,2 pour 1 000 pour les hommes et 0,1 pour 1 000 pour les femmes, soit deux à trois fois moins. L'écart entre les femmes et les hommes se resserre aussi progressivement avec l'âge jusqu'à 75 ans.

19 % des victimes ont une nationalité étrangère, dont 9 % de nationalités d'un pays d'Afrique. Elles sont fortement surreprésentées puisque les personnes de nationalités étrangères représentent 7 % de la population vivant en France (Insee, recensement de la population 2017) (figure 6).

Parmi les victimes de nationalité française, enregistrées pour des vols avec armes, 13 % des victimes sont des mineurs en 2020, contre 5 % parmi les victimes de nationalités étrangères.

### 5. Part des victimes de vols avec armes enregistrés pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2020

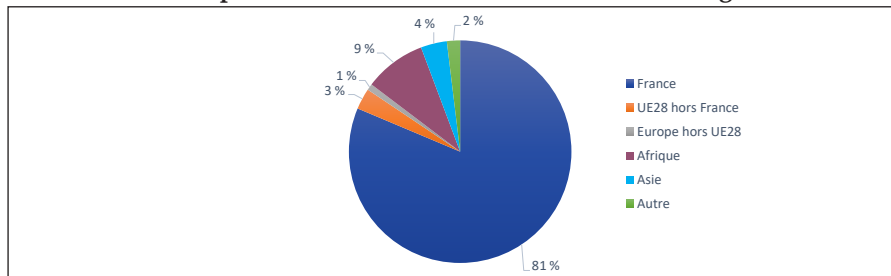


**Champ :** France métropolitaine.

**Lecture :** Sur 1000 hommes âgés de 18 à 19 ans, 0,6 a été enregistré par les forces de sécurité comme victimes de vols avec armes en 2020.

**Sources :** SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 29 mars 2021).

### 6. Nationalité des personnes victimes de vols avec armes enregistrés en 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Lecture :** 81 % des personnes victimes de vols avec armes ont une nationalité française.

**Source :** SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.

## Les auteurs présumés sont souvent des hommes jeunes

En 2020, la police et la gendarmerie ont mis en cause 2 700 personnes pour des vols avec armes (*figure 7*), soit un peu moins qu'en 2019, dans le contexte de la crise sanitaire. La quasi-totalité de ces personnes sont des hommes (95 %), et une grande majorité d'entre elles sont jeunes : huit mis en cause sur dix ont moins de trente ans.

Près de quatre personnes mises en cause sur cinq (79 %) sont de nationalité française. Les mis en cause de nationalités étrangères sont fortement surreprésentés : ils sont 21 % en 2020, alors que les personnes de nationalités étrangères représentent 7 % de la population vivant en France (Insee, recensement de la population 2017). Enfin, 17 % des auteurs présumés sont issus d'un pays d'Afrique, alors que les nationalités de ce continent représentent 3 % de la population vivant en France (Insee, recensement de la population 2017) (*figure 8*).

Les mineurs représentent 33 % des auteurs présumés de nationalité française, enregistrés pour des vols avec armes en 2020, mais également 35 % des auteurs présumés de nationalités étrangères.

## 7. Nombre de personnes mises en cause pour des vols avec armes enregistrés en 2020, par sexe et par âge

	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	1	10	11	91 %	0 %	15 %
13 à 17 ans	44	842	886	95 %	33 %	6 %
18 à 29 ans	68	1 235	1 303	95 %	49 %	14 %
30 à 44 ans	26	371	397	93 %	15 %	18 %
45 à 59 ans	5	70	75	93 %	3 %	20 %
60 ans et plus	-	12	12	100 %	0 %	27 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>144</b>	<b>2 540</b>	<b>2 684</b>	<b>95 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

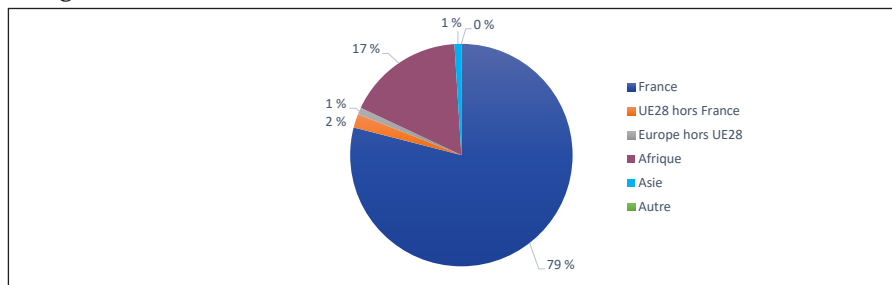
**Champ** : France métropolitaine.

**Lecture** : En 2020, 2 684 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des vols avec armes. 95 % sont des hommes et 49 % ont entre 18 et 29 ans. 14 % de la population de France métropolitaine a entre 18 et 29 ans.

**Sources** : SSMSI, base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 29 mars 2021).



## 8. Nationalité des personnes mises en cause pour des vols avec armes enregistrés en 2020



**Champ :** France métropolitaine.

**Lecture :** 79 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2020 pour des vols avec armes ont une nationalité française.

**Source :** SSMSI, base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.